

LE

REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE

NOUVELLES

La Municipalité a créé au cours des derniers jours, sa toute nouvelle page facebook. Nous vous invitons donc à vous rendre sur celle-ci et à l'aimer. <https://www.facebook.com/Municipalité de Saint-Liboire>



Suivez-nous sur
facebook

Le but exclusif de cette page Facebook est d'informer les citoyennes et les citoyens sur les différents événements qui se déroulent à Saint-Liboire, de même que les nouvelles et les sujets d'intérêt, liés à la Municipalité.

**Prenez vos distances
à l'extérieur.**



GARDONS NOS DISTANCES !!!!

Avec l'arrivée du beau temps, la réouverture des écoles et de certains commerces de plus que l'accès aux pistes cyclables, la Municipalité de Saint-Liboire tient à vous rappeler l'importance de maintenir la distanciation sociale de 2 mètres à l'intérieur comme à l'extérieur. Ensemble, nous pouvons ralentir la propagation de la COVID-19 en faisant un effort réfléchi pour maintenir une distance physique de deux mètres, tel que recommandé par la Santé Publique, entre nous et les autres.

Il est prouvé que l'éloignement physique est l'un des moyens les plus efficaces de réduire la propagation de la maladie pendant la pandémie. Par la patience et la coopération, nous pouvons tous contribuer à cet effort.



Saint-Liboire

ÉDITION SPÉCIALE

RAPPEL-Stationnement interdit-pistes cyclables-RAPPEL

Les employés municipaux ont constaté au cours des dernières semaines que plusieurs véhicules (automobile, camion, bateau, roulotte, etc.) se stationnent sur les pistes cyclables.

La Municipalité de Saint-Liboire tient à rappeler à ses citoyennes et ses citoyens que selon l'article 8 du règlement # 306-18 concernant le stationnement et la circulation sur les chemins publics "*Il est interdit à quiconque de stationner et d'utiliser la piste cyclable identifiée à cet effet, pour d'autres motifs que la circulation à pied, en vélo ou en patins à roues alignées*".



ALERTE ET NOTIFICATIONS DE MASSE



La Municipalité de Saint-Liboire tient à vous rappeler l'importance de tenir à jour votre adresse si vous êtes inscrits au logiciel d'alertes et de notifications de masse de la municipalité.

En effet, afin que nous puissions bien vous rejoindre en cas d'alerte (évacuation, avis d'ébullition, bris d'aqueduc, etc.) il est nécessaire que votre dossier soit à jour dans le logiciel. **Nous vous invitons donc à corriger vos informations rapidement après un déménagement où à vous inscrire si ce n'est déjà fait au <http://www.st-liboire.ca/> en cliquant sur l'icône « alerte » en haut de la page.** Vous pouvez également nous contacter par courriel à reception@st-liboire.ca ou par téléphone au 450 793-2811 afin de nous informer de votre changement d'adresse.



PROCHAINE SÉANCE ET PUBLICATION DU JOURNAL LE REFLET

Il est fort possible que la séance de conseil du mois de juin se tienne à huis clos, mais vous serez informés par le biais d'un avis public publié sur le site internet de la municipalité au www.st-liboire.ca. Nous vous invitons à le consulter régulièrement puisque vous y trouverez toutes les informations à jour concernant la Municipalité et tout ce qui regarde la pandémie de la COVID-19.

Nous continuerons de vous distribuer les éditions spéciales du Reflet, afin que vous puissiez avoir accès au procès-verbal des séances de conseil et ce jusqu'à la reprise des parutions régulières du journal municipal. Vous pouvez également consulter le procès-verbal version papier et écouter l'enregistrement audio de la séance du mois de mai via le site internet au <http://www.st-liboire.ca/fr/ma-municipalite/conseil-municipal/proces-verbaux/>

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 5 mai 2020 à 16 h, à *huis clos*, par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Mesdames les conseillères Martine Bachand et Marie-Josée Deaudelin

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Yves Winter, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Claude Vadnais.

Chacune de ces personnes s'étant identifiée personnellement.

Est également présente par visioconférence, Madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Claude Vadnais, maire constate le quorum à 16 h et remercie les personnes présentes, via visioconférence. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-05-88

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR :

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020
- 1.4 Séance du conseil en temps de COVID-19

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Règlement taxation (taux d'intérêt)
- 3.4 Semaine de la famille du 11 au 17 mai 2020 – Proclamation
- 3.5 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées
- 3.6 Entériner paiement pour contribution fonds d'aide – COVID-19
- 3.7 Bandes riveraines – délégation compétences MRC des Maskoutains
- 3.8 Entente avec la Fabrique (entretien de la rue Laflamme)

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Entériner la démission d'un pompier
- 4.2 Offre pour achat d'appareils respiratoires

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Contrat de déneigement et déglçage rang Saint-Édouard - MTQ
- 5.2 Contrat de déneigement des rues pour 2020-2021 et 2021-2022

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Achat et installation de deux variateurs de vitesse pour système membranaire

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Désignation du président et vice-président du CCU
- 7.2 Demande de dérogation mineure – 30 rue Cordeau

7.3 Plan d'implantation et d'intégration architectural :

- 134 à 136 Saint-Patrice
- 111, rue Saint-Patrice
- 2, rue Adrien-Girard

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020

Résolution 2020-05-89

Il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020 soit adopté tel que soumis.

1.4 Séance du conseil en temps de COVID-19

Résolution 2020-05-90

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

Considérant l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par

tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que ladite séance sera publicisée (enregistrement audio) sur le site internet de la municipalité.
- Que le conseil entérine l'heure de la séance du conseil du 5 mai 2020 à 16 h. Un avis public a déjà été publié à cet effet.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant à huis clos ce point n'est donc pas traité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2020-05-91

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'adopter la liste des comptes payés du mois d'avril 2020 totalisant la somme de 165 963,72 \$, en plus des salaires versés au montant de 59 523,68 \$ et d'en ratifier le paiement.

La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2020-05-92

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés ;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 67 191 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.3 Règlement numéro 320-20 modifiant le règlement 319-19 décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2020

Résolution 2020-05-93

RÈGLEMENT NUMÉRO 320-20

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 319-19 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

ATTENDU QUE l'article 988 du *Code Municipal* mentionne que le Conseil municipal peut, par règlement, imposer des taxes et que l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet de fixer les modalités de leur perception ;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 avril 2020 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 7 avril 2020 ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'adopter le règlement numéro 320-20 modifiant le règlement 319-19 décrétant les taux et taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2020.

Article 1 TAUX D'INTÉRÊT

Le taux d'intérêt du présent règlement applicable à toute somme due (taxation municipale) à la Municipalité de Saint-Liboire pour l'année 2020 qui demeure impayée en date du 21 septembre est suspendu et est établi à 0% jusqu'au 21 septembre 2020 et ce, compte tenu de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret no 177-2020 du 13 mars 2020.

Le présent règlement a effet depuis le 13 mars 2020, date du décret 177-2020.

Article 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

3.4 Semaine de la famille du 11 au 17 mai 2020 - Proclamation

Résolution 2020-05-94

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi qu'une Déclaration de la famille;

Considérant que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 11 au 17 mai 2020 sous le thème « *Concilier famille et travail : ensemble, c'est possible !* »;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence de proclamer la semaine du 11 au 17 mai 2020 Semaine québécoise des familles, sous le thème « *Concilier famille et travail : ensemble, c'est possible !* »

3.5 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées

Résolution 2020-05-95

Considérant que la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

Considérant l'action 4.2 du Plan d'action de la Politique régionale MADA de la MRC des Maskoutains à l'orientation *Sécurité* qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes âgées;

Considérant que la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place;

Considérant qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée;

Considérant que la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés,

veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence :

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2020 comme étant la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains; et

D'INVITER tous les élus et la population de la MRC des Maskoutains à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

3.6 Entériner paiement pour contribution au fonds d'aide pour le dépannage alimentaire dans la MRC des Maskoutains – COVID-19

Résolution 2020-05-96

Considérant qu'il est essentiel de faire preuve d'une grande solidarité envers nos citoyens les plus vulnérables pour répondre aux besoins alimentaires les plus urgents;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'entériner le paiement de la somme de 1 500 \$ pour le fonds-sinistre de la Ville de Saint-Hyacinthe afin d'aider nos citoyens les plus vulnérables pour répondre aux besoins alimentaires.

3.7 Bandes riveraines – délégation de compétences à la MRC des Maskoutains

Résolution 2020-05-97

Considérant le document préparé par la MRC des Maskoutains intitulé « *Projet bandes riveraines – Proposition* », présenté au conseil des maires de la MRC des Maskoutains, le 11

mars dernier, qui vise à améliorer la protection des bandes riveraines sur le territoire de la MRC;

Considérant que les municipalités de la MRC des Maskoutains appliquent présentement les règles en matière de bandes riveraines, selon leurs réglementations respectives;

Considérant que l'application et l'interprétation des mesures relatives aux rives varient d'une municipalité à l'autre et peuvent être interprétées différemment, d'où une approche inégale;

Considérant qu'il est impératif d'uniformiser l'application des dispositions réglementaires en matière de protection des bandes riveraines des cours d'eau conformément aux dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) applicables à l'ensemble du territoire de la province de Québec;

Considérant que la rive représente à la fois un habitat pour la faune et la flore, ce qui favorise la biodiversité, un écran face au réchauffement excessif de l'eau, une barrière contre les apports de sédiments aux plans d'eau, un rempart contre l'érosion des sols et des rives, un régulateur du cycle hydrologique, un filtre contre la pollution de l'eau, en plus de servir de brise-vent et de corridor naturel;

Considérant qu'une meilleure sauvegarde de la valeur écologique et environnementale des rives des cours d'eau exige une uniformisation de l'application des mesures relatives aux rives des cours d'eau à l'échelle régionale, du moins dans le milieu agricole;

Considérant que l'application des mesures relatives aux rives des cours d'eau de la zone agricole suscite des problématiques soutenues contrairement au secteur urbain, lesquelles problématiques se doivent d'être adressées sans plus de délai;

Considérant qu'il s'agit là d'un enjeu environnemental majeur et de santé publique qu'on ne peut écarter ou repousser à plus tard;

Considérant que d'autres MRC du bassin versant de la rivière Yamaska ont déjà pris action et fixé des règles claires de même qu'une application soutenue pour protéger véritablement les bandes riveraines de leurs territoires respectifs;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence :

De recommander que l'application réglementaire des mesures relatives à la protection des bandes riveraines soit désormais déléguée à la MRC des Maskoutains, pour la zone agricole et ce, dans le but explicite de se doter d'une application uniforme sur l'ensemble du territoire de la MRC des Maskoutains et compte tenu que celle-ci assure déjà le service d'entretien des cours d'eau, qu'elle est en soutien aux comités de bassin versant, qu'elle bénéficie de ressources humaines en place et que des orientations à cet effet sont déjà établies à travers ses outils de planification du territoire, tels que le schéma d'aménagement ou le PDZA;

De demander à la MRC des Maskoutains d'établir une seule orientation applicable et claire à l'ensemble du territoire de la MRC qui serait soumise au plus tard à l'automne 2020 pour adoption, et ce, en vue d'une application réglementaire régionale uniforme à partir du début de l'année 2021.

3.8 Entente avec la Fabrique pour l'entretien de la rue Laflamme

Résolution 2020-05-98

Considérant qu'il y a lieu que soit régularisé par écrit une entente verbale qui date depuis plusieurs années quant à l'entretien d'une partie de la rue Lafamme (appartenant à la Fabrique Saint-Liboire) qui est fortement empruntée par les utilisateurs de voie publique, que ce soit piétons, vélos, voitures, camions et autres, en tout temps et à toute heure;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence:

- de conclure une entente avec la Fabrique Saint-Liboire pour l'entretien d'été et d'hiver de la partie de la rue Laflamme appartenant à la Fabrique ;
- de mandater le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir entre la Fabrique Saint-Liboire et la Municipalité de Saint-Liboire. Ladite entente aura une durée d'un an et sera reconduite à la date anniversaire de sa signature à chaque année subséquente.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Entériner la démission d'un pompier

Résolution 2020-05-99

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'entériner la démission du pompier Alexandre Morier, et ce, en date du 3 avril 2020. Le conseil municipal désire remercier M. Morier pour toutes ces belles années au sein du service incendie de Saint-Liboire.

4.2 Offre pour achat d'appareils respiratoires

Résolution 2020-05-100

Considérant l'offre pour achat d'appareils respiratoires et cylindres afin que les pompiers puissent se familiariser qu'avec un seul type d'appareil respiratoire et que tous soient identiques;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence de procéder à l'achat de 6

appareils respiratoires reconditionnés ainsi que 25 cylindres de marque MSA pour un total d'environ 18 375 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter de plus l'achat de 5 facials usagés au coût d'environ 150 \$ / chacun plus les taxes applicables.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Contrat de déneigement et déglçage rang Saint-Édouard – MTQ

Résolution 2020-05-101

Considérant le contrat / marché à intervenir avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le déneigement et le déglçage du rang Saint-Édouard d'une longueur de 5,537 kilomètres;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence:

- d'autoriser la signature du contrat / marché à intervenir avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le déneigement et le déglçage du rang Saint-Édouard pour 5,537 km pour une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour deux années subséquentes;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière France Desjardins à signer ledit contrat / marché avec le MTMDET.

5.2 Contrat de déneigement des rues de la municipalité pour les hivers 2020-2021 et 2021-2022

Résolution 2020-05-102

Considérant que le contrat de déneigement des rues de la municipalité vient à échéance pour le prochain hiver et qu'il doit être renouvelé ;

Considérant le service offert par la compagnie actuelle et que la municipalité se dit satisfaite dudit service ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence de poursuivre le contrat avec Ferme Cerpajo inc. pour le déneigement des rues du secteur urbain de la municipalité selon son offre datée du 27 avril 2020 au montant d'environ 40 078 \$ par année pour les deux prochaines années, le tout plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Achat et installation de deux variateurs de vitesse pour système membranaire

Résolution 2020-05-103

Considérant le besoin de faire l'achat et l'installation de deux variateurs de vitesse pour le système membranaire quant à l'usine d'eau potable;

En conséquence il est proposé par Yves Winter, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'autoriser l'achat et l'installation de deux variateurs de vitesse pour le système membranaire pour l'usine d'eau potable selon la soumission de Suez Water Technologies & Solutions au montant d'environ 12 403 \$ de plus que G. Dion et Fils inc. au montant d'environ 3 200 \$ le tout plus les taxes applicables. À noter que des frais de programmation devraient s'y rajouter pour environ 1 000 \$. Ces montants ont déjà été prévus au programme de la TECQ 2019-2023.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Désignation du président et vice-président du Comité Consultatif d'Urbanisme

Résolution 2020-05-104

Considérant que le *Règlement numéro 51-96 constituant un comité consultatif d'urbanisme et ses règles de régie interne* prescrit que le président et vice-président doivent être élus à chaque année, lors d'une séance du Conseil municipal tenue au mois de mars;

Considérant la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-1143-20;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence de nommer messieurs Yves Taillon à titre de Président et Serge Desjardins à titre de Vice-président du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour un terme venant à échéance le 31 mars 2021.

7.2 Demande de dérogation mineure – 30 rue Cordeau

Point reporté.

7.3 Plan d'implantation et d'intégration architectural : 134 à 136, rue Saint-Patrice, 111, rue Saint-Patrice et 2, rue Adrien-Girard

Résolution 2020-05-105

Considérant les demandes de permis et certificats d'autorisation reçues par l'inspectrice en bâtiment et en environnement;

Considérant que ces demandes sont assujetties au Règlement no 308-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 15 avril 2020 à l'égard des projets ci-après énumérés;

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence que le Conseil approuve les projets suivants :

- 1) Le projet de rénovation de l'immeuble résidentiel et commercial situé au 134 à 136, rue Saint-Patrice;
- 2) Le projet d'installation d'un bâtiment temporaire pour l'école Henri-Bachand au 111, rue Saint-Patrice;
- 3) Le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 2, rue Adrien-Girard ;

L'ensemble de ces projets concerne les éléments traités par le Comité consultatif d'urbanisme et sont sujet aux conditions établies par celui-ci. De plus, une annexe faisant partie intégrante de cette résolution s'applique concernant le dossier 111, rue Saint-Patrice.

8. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : *Aucun comité*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains*
Monsieur Yves Winter : *Jardi-Boire*

Monsieur Yves Taillon: *Bassin versant – ruisseau Vandal*

Monsieur Serge Desjardins: *Aucun comité*

Madame Martine Bachand : *Aucun comité*

Monsieur le Maire, Claude Vadnais : *MRC*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant à huis clos ce point n'est donc pas traité.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 8 avril au 5 mai 2020 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2020-05-106

Il a été proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence que la séance soit clôturée à 16 H 25.

Claude Vadnais,
Maire

France Desjardins, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 2 juin 2020.

